

Commune de SAINT PIERRE DU VAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mmes et MM. les Membres du Conseil Municipal
sont convoqués dans la salle du Conseil pour la réunion
qui aura lieu le :

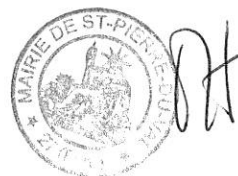
**Vendredi vingt-huit septembre
deux mille dix-huit
à
vingt heures trente**

Ordre du jour :

- DELIBERATION : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ;
- DELIBERATION: CHOIX DU DEVIS POUR LA CREATION DU PARKING DU CIMETIERE DU VAL ;
- DELIBERATION CONCERNANT L'ENTREPRISE CHARGEE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ;

- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2018

Date de convocation : 20 septembre 2018

Affichage : 05 octobre 2018

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Anne FOUCARD, Aymeric de CHASTEIGNER, Odile HENRY, Françoise HAMON, François LUTZ, Philippe VERSAVEL, Eric ROMY, Karine LE BIHAN, Anthony FROUDIERE, Jean-Claude HAMON..

Absents excusés: Mmes et Mrs CHERET Claude 1^{er} adjoint, HAMON Lydie 2^{ème} adjoint, Julien HOUSSAYE.

Monsieur Aymeric de CHASTEIGNER a été élu secrétaire.

Le vingt-huit septembre deux mil dix-huit vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE:

Une classe de 25 élèves de Cm2 doit partir 3 jours en voyage scolaire sur les plages du débarquement. Afin d'aider les familles à financer cette sortie, la classe concernée demande une subvention exceptionnelle à la mairie de 10€.

Montant total attribué : 250€.

Délibération prise à l'unanimité des membres du conseil municipal.

TRANSFERT DE COMPTE:

Une mauvaise imputation de compte occasionne un dépassement de crédit.

Il convient de noter le transfert de 806,17€ du compte 2152 (entretien de voirie) sur le compte 2051 (concessions et droits similaires, logiciels, licences).

Délibération prise à l'unanimité des membres du conseil municipal.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE-AUTORISATION

Le contrat d'adhésion au service de la médecine préventive contracté avec le Cdg27 arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Ce contrat concerne les visites médicales réglementaires et les visites de surveillance médicale particulière de tous les agents.

Une nouvelle convention sera établie avec le Cdg27

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. Il sera proposé au conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférente.
- Délibération prise à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

DEVIS POUR LA CREATION DU PARKING DU CIMETIERE DU VAL:

Deux devis sont parvenus à la mairie pour la création du parking du cimetière du Val. L'un de l'Entreprise VASSE PAYSAGE, l'autre de l'entreprise DELABRIERE.

Ces deux devis ont été effectués à partir du cahier des charges fourni par la Sté FOLIUS mandatée par le PNRBS (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine) dont le territoire de notre commune fait partie.

Ces deux devis avaient un montant quasi identiques : 15 263,06 € pour VASSE PAYSAGE et 15 444 € pour l'entreprise DELABRIERE.

Le choix s'est donc fait sur la date de début des travaux : courant octobre pour VASSE PAYSAGE,

Courant 2019 pour l'entreprise DELABRIERE.

L'aménagement terre-pierre de ce parking devant être mis en place pendant l'hiver afin d'être opérationnel au printemps 2019, le choix s'est donc porté sur VASSE PAYSAGE pour un montant de 15 263,06€ (TTC).

Délibération prise à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE SARL AMBIANCE JARDIN:

La commune a signé en octobre 2017, pour un an, un contrat d'entretien paysager avec l'entreprise SARL AMBIANCE JARDIN.

La commune étant très satisfaite de l'entretien de ses espaces verts a demandé à cette Sté la possibilité de renouveler ce contrat.

Cette dernière a accepté moyennant une légère augmentation des tarifs due à des ajouts d'endroits à entretenir.

Le montant du nouveau contrat est de 8459,76€ pour l'année.

Délibération prise à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Saint Pierre du Val, le 02 octobre 2018

